

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5630**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **AKOZDEM Abdellah**

Date de naissance : **01.01.1959**

Adresse : **HAY CHIRIFA Rue 01 N° 147 INARA
AIN CHOK**

Tél. : **06 65 71 33 64** Total des frais engagés : **1483,80** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **17/10/2020**

Nom et prénom du malade : **AKOZDEM Abdellah** Age : **61**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **hypertrophie de la prostate**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Signature de l'adhérent(e) : **Abdellah**

Le : **22/10/2020**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17.10.2022	C. + Endoscopy	Unité	400,00	Dr. Yassine Akrin Chirurgien Urologue Bd. El Qods Residence Al Hakim N° 13 Etage Ain Chock - Casablanca Tél: 06 63 65 65 65 - GSM: 06 32 34 08 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ANAS PHARMACEUTICALS WADAD AL MUSALLA PO BOX 10000 DHA 2, DUBAI, U.A.E. T: 04 386 0000 F: 04 386 0001 E: info@anasp.com	15/10/2020	1083,80 DTT

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Dr. Yassine ZARKIK

Chirurgien Urologue

Diplômé de la faculté de médecine de Lausanne

Ancien chef de clinique au CHUV Lausanne Suisse

Ancien Médecin Chef service Urologie à l'hôpital du valais - Suisse



الدكتور ياسين زرقيق

جراحة الكلى والمسالك البولية

أخصائي الجهاز البولي والتناسلي

خريج كلية الطب بلزان - سويسرا

رئيس قسم الطب والجراحة سابقاً بمستشفيات واليس - سويسرا

ORDONNANCE

Casablanca le : 17.10.2020

M' AKOZDEM ABDELLAH

PPV: 159DH30

PPV: 159DH30

PPV: 58DH40

PPV: 58DH40

PPV: 58DH40

58,49 Flotral 10
(x3) + 159,30
x2

1 cp / j

SV

le soir 3wrs.

IPROST LP 10 mg
30 comprimés à libération prolongée
P.P.V : 147,50DH



Total: 4193,80 IPROST 10

147,50

x4

1 = 590,00

T O-R = 1083,80

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue
Bd. El Qods Résidence Al Hakim
2ème Etage Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 50 64 65 - GSM: 06 32 34 08 08

3 mrs.

PPV 147.50 DH

IPROST LP 10 mg
30 comprimés à libération prolongée
P.P.V : 147,50DH



IPROST LP 10 mg
30 comprimés à libération prolongée
P.P.V : 147,50DH



Bd. El Qods, Rés. Al Hakim, Lot. Assakan Al Anik, N° 1, 2ème Etage Ain Chock - Casablanca

Tél: 05 22 50 64 65 - GSM: 06 32 34 08 08 - Email: drzarkik.y@gmail.com

INPE : 091230391 - ICE : 002269080000040



Casablanca le : 17/10/2020

Patient(e): **Mr AKOZDEM ABEDELLAH**

Age : **60 ans**

ECHOGRAPHIE DE L'APPAREIL UROGENITALE

INDICATION :

dysurie à l'arrêt de l'alpha bloquant

RÉSULTATS :

- Rein droit en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices et sans image de lithiase échographiquement décelable. Deux kystes corticaux bénins Bosniak 1.
- Rein gauche en place, de taille normale, bien différencié et de contours réguliers sans dilatation des cavités excrétrices et sans image de lithiase échographiquement décelable. 1 kyste cortical bénin Bosniak 1.
- La vessie est en réplétion satisfaisante, à paroi fine et à contenu transonore sans masse ni polype mis en évidence.
- prostate homogène hypertrophique, d'un volume augmenté à 40ml.
- RPM non significatif.
- Testicule droit en place, hypotrophique connu avec kyste pole supérieur simple bénin, de contours réguliers sans masse solide suspecte.
- Testicule gauche en place, de taille et d'echostructure normale, de contours réguliers sans image kystique ni solide suspecte.
- Les épididymes ddc dans les normes sans kyste,
- Pas de varicocèle ddc.

AU TOTAL : (dans les limites de cet examen)

- hypertrophie de la prostate à 40ml
- kystes renaux simples bénins.
- kyste testicule droit simple avec hypotrophie testiculaire droite connue depuis l'enfance.

Dr. Yassine ZARKIK
Chirurgien Urologue
Bd. El Qods Résidence Al Hakim
2ème Etage Ain Chock Casablanca
Tél: 05 22 50 64 65 - GSM: 06 32 34 08 08